



FOOT DEUX-SÈVRES HEBDO

N° 17 – Vendredi 20 janvier 2023

Coordonnées

Siège social et adresse postale :

23, Rue Pied de Fond
B.P. 18312
79043 NIORT CEDEX

Accueil :

Legé Annie
Mahaoudi Hakim
Poirault Jean-Luc

Site officiel et E-mail :

<https://foot79.fff.fr>
district@foot79.fff.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi : 08 h 00 – 17 h 00
Le vendredi :
08 h 00 – 16 h 00 (d'Avril à octobre)
08 h 00 17 h 00 (de novembre à mars)

Réunions-Manifestations

Jedi 26 janvier 2023

- Commission Sportive
- Commission Discipline

Sommaire

Comité Directeur	p 02
Commission Sportive	P 07
Commission des Jeunes	P 15
Commission des Terrains	
Responsables Secteurs	p 22
Nos Partenaires	P 24
Avis aux clubs	P 25
Infos des clubs	P 26



Daniel GUIGNARD, Président



Et toute son équipe du Comité Directeur, des

Techniciens et des administratifs

Du District de Football des Deux-Sèvres

Vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2023.



Que cette nouvelle année

Voit vos vœux les plus chers se réaliser,

Qu'elle vous apporte santé, bonheur et succès

Tant dans votre vie personnelle, professionnelle

que sportive

Bonne et heureuse année 2023



COMITE DIRECTEUR

Réunion du 20 décembre 2022

Procès-Verbal n° 02

PRESENTS

Président : Mr. GUIGNARD Daniel

Membres : Mmes RULLIER Maryse – SARRAZIN Claire

MM. BARBOTIN Jean-Claude - BAUDOUIN Gilles - BERTAUD Jean-Luc – BODIN Dany - BONNET Franck - BOURON Benoit - CHATELLIER Mickaël - DELAVALAUD Bernard - DENIAU Jean Paul - GAUVIN Francis – GODET Jean-Pierre - LAROCHE Pierre - LIAIGRE Alain - MASSE Jean-Yves – MAZURIE James - OUVRARD Jacques - PARNAUDEAU Romain - PETIT Jean - PRUNIER Jacky – ROUGER Alain

Membres cooptés : MM. BERNARD Benjamin – HERCE Ronan - PORCHER Michel.

Membre Invité : Mr GRIMPRET Christophe

EXCUSES

MM. GODET Jean-Marie - LAMARQUE Dominique - MALEN Jérôme - NOIRALT Fabrice – THIBAUD Jean-Luc – Dr. ZACCHEO Emmanuel

Membres cooptés : MM. BOURDEVERRE Jérôme.

ABSENTE : Mme BRENET Ludivine

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER COMITE DIRECTEUR EN DATE DU 28 SEPTEMBRE PARU DANS LE JOURNAL ELECTRONIQUE N° 10 EN DATE DU VENDREDI 21 OCTOBRE 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Président souhaite la bienvenue à tout le monde et ouvre la réunion.

INFORMATIONS DU PRESIDENT DU DISTRICT :

Actuellement les procès-verbaux de la commission de discipline ne sont pas communiqués puisque la loi nous oblige à ne pas donner les noms des fautifs.

Devant le nombre grandissant de dossiers il serait, pourtant, intéressant de communiquer les actions du conseil de disciplines pour montrer l'importance des délibérés, le nombre et aussi les résultats, une réflexion est lancée sur la façon de communiquer sans citer de nom, le Président se renseigne sur la loi et ce qui se fait dans les districts.

Daniel GUIGNARD nous lit la lettre signée des Présidents de Districts de la Ligue Nouvelle Aquitaine sur la présidence de la Ligue et nous la commente. Cette lettre a été envoyée à tous les clubs.

ENCADREMENT TECHNIQUE EQUIPES DE DIVISION 1 DEPARTEMENTALE

L'Assemblée Générale Financière du 22 novembre 2019 à St Symphorien avait voté :

Le principe de rendre obligatoire la détention d'un Certificat Fédéral de Football 3 de l'entraîneur principal en responsabilité de l'équipe en Départemental 1 a été voté, sur proposition du Président et entériné par l'assistance à main levée, et accepté avec cinq abstentions et dix voix contre. Les clubs ont une saison pour se mettre en conformité. (Extrait du Procès-verbal)

Depuis 2 saisons sont passées et plusieurs clubs sont encore en infraction, aussi la Commission Statuts et Règlements demande au Comité Directeur de voter l'article suivant :

ENCADREMENT TECHNIQUE DES EQUIPES DE LA DIVISION 1 DEPARTEMENTALE :

L'obligation d'encadrement pèse individuellement sur les clubs pour chacune de leurs équipes soumises à obligation. L'éducateur ou l'entraîneur doit détenir un diplôme minimum.

L'éducateur ou l'entraîneur a la responsabilité réelle de l'équipe. Il est présent sur le banc de touche et donne les instructions aux joueurs notamment dans la zone technique pendant le match.

1 – Obligation de licence

L'éducateur ou l'entraîneur doit avoir fait enregistrer une licence d'éducateur fédéral ou d'entraîneur auprès de la LFNA soit contractuellement soit sous bordereau bénévole pour les entraîneurs.

2 – Obligation de diplôme

Les équipes évoluant en D1 doivent posséder au minimum un éducateur fédéral possédant le CFF3 (ou animateur senior). Celui-ci doit être déclaré dans FOOTCLUBS au début de la saison en tant qu'éducateur fédéral ou entraîneur de l'équipe de D1.

3- Défaut d'éducateur fédéral ou d'entraîneur

3.1 – date d'examen de la situation des clubs

Si à la date du 15/11 de la saison en cours, dès la saison 2022/2023 et pour les suivantes, le club n'a pas désigné pour son équipe un éducateur fédéral ou un entraîneur remplissant les conditions ci-dessus, il sera déclaré en infraction.

Passé cette date la commission statuts et règlements adressera à chaque club en infraction un courriel afin de régulariser leur situation sous 30 jours :

- Soit en désignant un entraîneur ou un éducateur fédéral remplissant les conditions énoncées ci-dessus
- Soit en inscrivant au module de formation du CFF3 (formation et certification) l'éducateur désigné pour encadrer l'équipe afin de remplir les obligations ci-dessus.

3.2 – Les sanctions sportives

Tout club en infraction ne pourra pas accéder à la R3 dès la fin de saison 2022/2023 et pour les suivantes.

Tout club en infraction se verra sanctionné par la **commission statuts et règlements** d'un retrait d'un point par match disputé en situation irrégulière après expiration du délai prévu ci-dessus au point 3.1.

3.3 – Les sanctions financières

Les sanctions financières seront appliquées à partir du 1er janvier de la saison en cours. Le montant est fixé chaque saison par le comité de direction du District. Il est perçu lors de la constatation de l'infraction. Ce montant est restitué au club qui se met en règle dans les conditions précisées ci-dessus.

4 – Présence sur le banc de touche

Les éducateurs fédéraux ou les entraîneurs en charge contractuellement ou sous bordereau bénévole des équipes de D1 devront être présents sur le banc de touche à chacune des rencontres officielles (championnat et coupe). Leur nom devra figurer sur la feuille de match (FMI ou papier).

Tout éducateur fédéral ou entraîneur doit justifier par écrit de son absence sur le banc de touche auprès de la commission statuts et règlements et ce, au plus tard le lendemain de la rencontre. En cas de non-respect de ces obligations :

- Les sanctions financières applicables sont déterminées par le comité de direction du district des Deux-Sèvres par match disputé en situation irrégulière à compter du 01 janvier de la saison en cours
- Les sanctions sportives entraînent le retrait d'un point par match disputé en infraction après 4 rencontres jouées en situation irrégulière à compter du 01 janvier de la saison en cours.
- La commission statuts et règlements apprécie le motif d'indisponibilité avant d'appliquer la sanction.

Les contrôles de la présence de l'éducateur fédéral ou de l'entraîneur sont à l'initiative de la commission statuts et règlements par :

- La consultation des feuilles de match
- Des visites sur le terrain à l'occasion des rencontres
- Des rapports établis par les arbitres

Ce texte est adopté à l'unanimité des membres présents.

ABSENCE AUX REUNIONS CLUBS EN JEUNES ET EN FEMININES :

Devant le taux d'absence grandissant des clubs convoqués aux réunions décentralisées de la Commission des Jeunes et aussi à celles de la Commission Féminine, le Comité Directeur décide d'amender les absents au même titre que ce qui se pratique pour les réunions décentralisées des clubs en général, soit 31€.

Référence : Tarifs 2022/2023 page 6 : absence aux réunions décentralisées et de formation 31€

Cette décision est adoptée à l'unanimité des membres présents.

TOURNOIS U6/U9 ORGANISES PAR LES CLUBS A LA MÊME DATE QUE LA JOURNEE FOOT EVEIL.

Chaque année le District organise la journée nationale événementielle de foot éveil, laquelle réunit environ 1500 enfants filles et garçons U6 à U9, cette journée est un vrai succès mais elle nécessite beaucoup d'efforts du District et de nombreux bénévoles. Pour que cette journée soit une réussite il faut que tous les clubs soient partie prenante et respectent un certain nombre de règles entre autres respecter leurs engagements d'équipes afin de ne pas influencer sur l'organisation au dernier moment, mais aussi de ne pas organiser leur propre tournois U6/U9 le jour de cette manifestation.

Le Comité Directeur décide d'interdire l'organisation de tournois U6/U9 par les clubs le jour de la journée nationale foot éveil. **Tout club contrevenant se verra sanctionné d'une amende de 300€.** Cette décision sera ajoutée sur les tarifs 2022/2023 mais appliquée dès maintenant.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des membres présents.

CONVENTION ENTRE LE DISTRICT ET LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE :

Une convention a été signée entre le District et le Procureur de la République, de façon à ce que lors d'un dépôt de plainte suite à des incidents lors d'un match, cette plainte soit transmise directement au bureau du Procureur.

PLATEAUX DE NOËL :

Les plateaux de Noël se sont bien déroulés, il y aurait pu avoir plus d'inscrits, mais cela reste une réussite et ces rassemblements se feront encore en 2023.

COMMISSION SPORTIVE :

1 - Championnat :

La météo clémente nous permet d'arriver à la trêve avec seulement quelques rencontres non jouées.

Championnat de D5 :

La première phase s'est terminée le week-end des 17/18 Décembre 2022.

Les poules pour la seconde phase vont être constituées et le Calendrier établi dans les prochains jours, avec un début de la compétition qui sera porté à votre connaissance au plus vite.

Poules de D5 en seconde phase :

- **1^{er} niveau** : 36 équipes composeront ce championnat par matchs Aller/Retour, 6 poules de 6 équipes :
Synonyme d'accession à la 4^{ème} Division.

- **2^{ème} niveau** : Les autres équipes formeront le second niveau.
Nous enregistrons l'équipe de Genneton pour la seconde phase du 2^{ème} niveau.

Un calendrier « **actualisé** » des compétitions, sera à disposition sur le Site du District.

2 – Coupes :

Week-end des 07/08 Janvier : Journée n° 13 pour les D4 - MR pour les coupes des Deux-Sèvres et Saboureau.

Week-end des 14/15 Janvier : Coupes - T4 pour la coupe des Deux-Sèvres – T3 pour la coupe Saboureau – T1 pour la coupe des Réserves.

Tirage des Coupes le 30 Mars 2023 dans les locaux de la radio : Collines FM à Cerizay.

Finales des Coupes :

Coupe des Deux-Sèvres avec en Lever de rideau la finale de la coupe DS des 18 ans.

Coupe Saboureau avec en Lever de rideau la finale de la coupe des Réserves.

COMMISSION FEMINISATION

Futsal :

U11/U13—11 équipes réparties en 2 poules, avec 2 journées de championnats : le 7/8 et 14/15 janvier et la journée finale aura lieu le samedi 4 février le matin à Parthenay

U14/U17—15 équipes réparties en 3 poules, avec 2 journées de championnats : le 7/8 et 14/15 janvier.
La journée finale aura lieu à Parthenay le samedi après-midi le 4 février.

Seniors—12 équipes réparties en 2 poules ; avec 2 journées de championnats ; les 7/8 et 14/15 janvier
La journée finale aura lieu à Parthenay le dimanche 5 février.

Lors de ces journées des finales une collecte de denrées en faveur des RESTO DU COEUR sera organisée, des flyers seront envoyés aux clubs avec les infos concernant les lieux de collectes ! (Parthenay)

En parallèle, sur les finales, une action arbitrage sera organisée avec nos jeunes arbitres féminines stagiaires. (Formation, informations et pratique sur les rencontres)

Remise des labels lors des journées finales

COMMISSION D'ARBITRAGE :

1-Année sabbatique saison 2022/2023

POTET Stéphane, Le Tallud (R3),
GAILLED RAT Jean Renald, St Jean de Missé (D3)
MOTILLON Lolita, St Eanne (D5)
GATINEAU Thomas, Thouars Foot (R1)
HELION JALIN Hoel, Avenir 79 (R3)
SUAUD Willy, Aiffres (R3)
BOISSINOT Cédric, Nueillaubiers (R1)
BOUTET Corentin, St Florent (R2)
TEBBAA Amèle, St Florent (R2)
LE FORT Mélinda, Beauvoir sur Niort (D2)
MERESSE Kenny, Niort Chamois (L2)

Validation donnée à l'unanimité des membres présents.

Nomination au titre d'arbitre honoraire de LEMAITRE Laurent (35 ans d'arbitrage)

Cette nomination est accordée à l'unanimité des membres présents

27 nouveaux arbitres ont été reçus depuis le début de la saison.

COMMISSION DES JEUNES :

Championnat et coupes se déroulent normalement

Nous rappelons aux clubs que des U12 ne peuvent pas jouer avec le U11

Dans les petites catégories il y a encore des signatures de licences

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu à Champdeniers le vendredi 16 juin 2023

CLOTURE DE LA REUNION

L'ordre du jour étant épuisé, le Président Daniel GUIGNARD nous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et lève la séance à 22 heures.

Le Secrétaire Général
Jean-Claude BARBOTIN



Le Président
Daniel GUIGNARD



COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion commune du 12 janvier 2023

Procès-Verbal n° 20

Président : Mr. BAUDOUIN Gilles

Vice-Président : Mr. ROUGER Alain

Secrétaire : Mr GODET Jean-Pierre

Membres présents : MM. GAUVIN Francis – PRUNIER Jacky – PETIT Jean-Jacques

Excusé : Mr. GODET Jean-Marie

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Les Frais de Procédure, soit la somme de 77.00 seront débités du compte du club appelant. Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 19 du 22 décembre 2022 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

WEEK-END DU 10/11 DECEMBRE 2022

Match n° 24819414 Cherveux (2) – Niort Souché (2) en D5 poule F

Arbitre bénévole : Monsieur DESMIER JEAN MICHEL

Match arrêté - Dossier transmis par la Commission de Discipline

La Commission de Discipline, dans sa réunion du 05 janvier 2023, Procès-Verbal d'Instruction n° 05

La Commission Sportive Litiges Contentieux enregistre la décision prise la Commission de Discipline à savoir : match perdu à l'équipe de Niort Souché (2) avec – 1 point et 0 but pour en attribuer le gain du match à l'équipe de Cherveux (2) avec 3 buts et 3 points.

WEEK-END DU 07/08 JANVIER 2023

Match n° 25436931 Ste Eanne 1 – Brûlain 2 en Coupe Saboureau

Arbitre : Mr. DEYA Sylvain

Match non joué pour cause de terrain impraticable

Reçu le rapport de Mr. DAYA concernant l'état du terrain.

La Commission prend note du rapport de l'arbitre et reprogramme la rencontre au **dimanche 15 janvier 2023 à 14 h 30** sur le terrain de Ste Eanne (match inversé en cas de terrain non praticable)

En conséquence, la rencontre de Coupe Saboureau contre Prahecq, initialement programmée le 15 janvier 2023, est reportée au dimanche 22 janvier (soit à Brûlain, soit à Ste Eanne suivant le vainqueur).

Les clubs ont été avisés par la messagerie Zimbra.

ARRETES MUNICIPAUX

Reçu les Arrêtés Municipaux des Communes de : Breuil Bernard – Chenay – Le Busseau - Mauzé S/Mignon – St Aubin le Cloud – St Laurs – Lezay – Beauvoir sur Niort – Niort – Bressuire – Salles – Val du Mignon – Secondigné sur Belle – Champdeniers – Pamplie – Souvigné – Bressuire – Melle -Clessé – Brioux – St Pompain - St Romans les Melle

Matches de Championnat non joués pour cause d'Arrêté Municipal ou terrain impraticable sur place

Match n° 51890.1 Breuil Bernard 1 – St Amand S/Sèvre 2 en D4 poule A

Match n° 24824593 St Aubin le Cloud 2 – Parthenay Portugais 1 en D4 poule C

Match n° 24820725 Mauzé S/Mignon 2 – La Crèche 2 en D4 poule D

Match n° 24824776 Chenay Chey Sepvret 1 – Val de Boutonne 3 en D4 poule E

Match n° 24824778 Lezay 2 – Pays Mellois 3 en D4 poule E

Match n° 24824779 Celles Verrines 3 – Ste Néomaye Romans 1 en D4 poule E

Ces rencontres sont reportées à une date ultérieure qui sera communiquée dès que possible.

FORFAITS

Match n° 25498172 Parthenay Viennay 4 – St Jean Missé 3 en Coupe des Réserves ➤ **St Jean Missé forfait (pas d'amende car cette équipe est forfait général en 1^{ère} phase et ne repart pas en seconde).**

Match n° 25498193 Exireuil 2 – Boismé Clessé 3 en Coupe des réserves ➤ **Boismé Clessé forfait (pas d'amende car la compétition n'est pas encore commencée et le forfait est déclaré avant la rencontre)**

FEUILLE DE MATCH EN RETARD

Match n° 25436927 Marigny 1 – Pays Maixentais 2 en Coupe Saboureau.

Le club de Marigny est prié de transmettre la feuille de match au Secrétariat du District dans les meilleurs délais.

Pour rappel celle-ci doit être transmise, dans les 24 heures qui suivent la rencontre sous peine d'une amende de 25 € (Article 25 des Règlements de la LFNA).

DEMANDE AUTORISATION TOURNOI

➤ Du club de St Sauveur : samedi 15 avril 2023 – Catégories U11/U13 de 9 h 30 à 18 h 00 et plateau U8/U9 de 11 h 00 à 17 h 00

➤ Du club d'Echiré st Gelais : Lundi 08 mai 2023 – Catégories U10/U11 et U12/U13

Tournoi autorisé sous réserve que tous les joueurs soient licenciés F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.

DECLARATION TOURNOI

Frais de déclaration Tournoi 24 € ➤

St Sauveur : samedi 15 avril 2023

Echiré St Gelais : Lundi 08 mai 2023

DECLARATION MATCH AMICAL

- Du club de Thouars : contre Le Tallud le samedi 07 janvier 2023
- Du club de GJ La Crèche : contre Le Tallud en U15 le samedi 14 janvier 2023

DEMANDE D'ENTENTE EN SECONDE PHASE DE D5

- Entre Plaine Gâtine 2 et Buslaurs Thireuil 3 (forfait général en phase 1) : Accord de la Commission. Entente qui évoluera en D5-2^{ème} Niveau poule C avec Plaine Gâtine comme club support.

COURRIERS

Du club de Boismé Clessé ➤ Nous informant que leur équipe 3 se réengage pour la 2^{ème} phase du championnat de D5.
Pris note.

Du club d'Augé Azay le Brûlé ➤ Nous informant que leur équipe 2 se réengage pour la 2^{ème} phase du championnat de D5.
Pris note.

Du club de Chenay/Chey/Sevret ➤ Nous informant que leur équipe 2 se réengage (toujours en entente avec Exoudun) pour la 2^{ème} phase du championnat de D5.
Pris note.

Du club de FC Autize ➤ Concernant leur équipe de D5 pour la seconde phase.
Pris note, la Commission fera au mieux pour satisfaire le souhait du club

Du club de Paizay Le Tort ➤ Concernant leur équipe de D5 pour la seconde phase.
Pris note, la Commission fera au mieux pour satisfaire le souhait du club

Du club de FayeNoirterre ➤ Nous informant que leurs rencontres (D3/A et D4/B) se dérouleront sur le terrain de Faye l'abbesse pour la deuxième partie de saison.
Pris note, les clubs concernés ont été avisés par la messagerie Zimbra.

Du club d'Airvo St Jouin ➤ Nous informant que leur équipe de D5 disputera ses rencontres pour la seconde phase le dimanche à 15 h 00 sur le stade M. Barret
Pris note.

★★★★★

COUPES DEPARTEMENTALES

La Commission entérine le tirage des Coupes Départementales Deux-Sèvres / Saboureau / Réserves

Rencontres qui se dérouleront le samedi 14 janvier 2023 à 20 h 00 ou dimanche 15 janvier 2023 à 14 h 30 sur le terrain du club 1^{er} nommé.



2^{EME} PHASE – 5^{EME} DIVISION SAISON 2022/2023

Les poules de 5^{ème} Division - seconde phase (82 équipes)

1^{er} niveau : 36 équipes réparties en (6 poules de 6) par matches « aller-retour ».

2^{ème} niveau : 46 équipes réparties en 4 poules : (2 poules de 12 équipes et 2 poules de 11 équipes) - « matchs aller ».

- Voir calendrier officiel sur le Site du District : reprise du championnat D5 le week-end des 28/29 Janvier 2023

2^{ème} Phase – 5^{ème} Division 1^{er} Niveau

POULE A

BEAULIEU BREUIL (3)
CHANTEL.COURL.CHAP. (4)
NEUVY BOUIN (1)
PAYS DE L'OUIN (3)
St CERBOUILLE (3)
VOULMENTIN ST AUBIN (3)

POULE B

AIRVO ST JOUIN (3)
ASSAIS (1)
BRION (2)
LOUZY (3)
THOUET FC (1)
VRERE (3)

POULE C

AMAILLOUX (1)
CHICHE (2)
CHATILLON POMPAIRE (2)
ST MARTIN FOUILLOUX (1)
ST SAUVEUR (3)
VASLES (3)

POULE D

AUTIZE FC (4)
CHERVEUX (2)
GATI FOOT (3)
GATINE SUD (3)
STE OUENNE (1)
VOUILLE (3)

POULE E

BEAUVOIR (3)
BRULAIN (2)
MARIGNY (1)
PALUDEEN FC (1)
NIORT SOUCHE (2)
VAL DE BOUTONNE (4)

POULE F

BOUTONNAIS FC (3)
CLUSSAIS (2)
FOMPER. MENIGOUTE (1)
PERIGNE (2)
ST MARTIN LES MELLE (2)
STE EANNE FC (1)

2^{ème} Phase – 5^{ème} Division 2^{ème} Niveau**POULE A**

AUBINRORTHAIS (3)
 BEAULIEU BREUIL (4)
 BOISME CLESSE (3)
 BRESSUIRE CLNC (2)
 BRESSUIRE MAHORAIS (2)
 CHATILLON POMPAIRE (3)
 CLAZAY BOCAGE (3)
 INTER BOCAGE (4)
 L ABSIE LARG MOUT (3)
 MONCOUTANT (4)
 PARTHENAY PORTUGAIS (2)
 ST AUBIN LE CLOUD (3)

POULE C

AUGE AZAY BRULE (2)
 AVENIR 79 (4)
 BESSINES ASPPT (3)
 FORS (2)
 FRONTENAY SYMPHORIEN (3)
 GATI FOOT (4)
 MAUZE MIGNON (3)
 NIORT STE PEZENNE (2)
 PLAINE GATINE BUSLAURS (2)
 SAINTE OUENNE (2)
 VENISE VERTE (3)

POULE B

AMAILLOUX (2)
 ASSAIS (2)
 BOISME CLESSE (2)
 CHICHE (3)
 GENNETON (1)
 LUTAIZIEN OIRON (2)
 MAUZE TH RIGNE (2)
 PAYS ARGENTONNAIS (4)
 PAYS THENEZEEN (3)
 ST SAUVEUR (4)
 THOUET FC (2)
 VERGENTONNAISE (2)

POULE D

EXIREUIL (2)
 HAUT VAL DE SEVRE (2)
 LEZAY US (3)
 LIMALONGES (1)
 MOUGON (2)
 PAIZAY LE TORT (1)
 PAYS MAIXENTAIS (4)
 PRAHECQ (2)
 ROM (2)
 STE NEOMAYE ROMANS (2)
 USCCS EXOUDUN (2)

Le Secrétaire
Jean-Pierre GODET

Le Président
Gilles BAUDOUIN



COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion commune du 18 janvier 2023
Procès-Verbal n° 21

Président : Mr. BAUDOIN Gilles

Vice-Président : Mr. ROUGER Alain

Secrétaire : Mr GODET Jean-Pierre

Membres présents : MM. GAUVIN Francis – PRUNIER Jacky – PETIT Jean-Jacques

Excusé : Mr. GODET Jean-Marie

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.
Les Frais de Procédure, soit la somme de 77.00 seront débités du compte du club appelant.
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 20 du 12 décembre 2022 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

WEEK-END DU 14/15 JANVIER 2023

Match n° 25498204 Prahecq 2 - Clussais la Pommeraie 2 en Coupe des Réserves

Arbitre : Mr. BODIN Guillaume

Réserve d'avant match du club de Clussais la Pommeraie

Je soussigné PRE Sylvain capitaine du club de Clussais la Pommeraie, licence n° 2546135098, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Prahecq pour le motif suivant : Des joueurs du club de Prahecq sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.

Après vérification de la feuille de match constate :

Qu'aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre officielle d'une des équipes supérieures, **ne figurait sur la feuille du match citée en référence, alors que celles-ci ne jouaient pas un match officiel le même jour ou le lendemain.**

Match de référence pour l'équipe de D4 : Prahecq (1) – Avenir 79 Fc (3) en championnat D4 poule D du 08/01/2023

Par conséquent, déclare la Réserve non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Prahecq (2) – Clussais la Pommeraie (2) : **3 - 1**

Les droits de confirmation, soit 39€, seront portés au débit du club de Clussais la Pommeraie.

L'équipe de Prahecq 2 reste qualifiée pour la suite de la compétition en Coupe des Réserves.

ARRETES MUNICIPAUX

Reçu les Arrêtés Municipaux des communes de :

Airvault – Azay S/Thouet – Assais – Ardin – Argenton l’Eglise – Amailloux – Boismé – Brûlain – Coulonges Thouarsais – Celles S/Belle – Coulonges S/Autize – Chauray – Combrand – Courlay – Chanteloup – Clessé – Clussais la Pommeraie – Cherveux – Cirières – Echiré – Fors – Le Vanneau Irleau (jusqu’au 23 janvier inclus) – Le Pin – La Petite Boissière – Le Breuil Bernard – La Chapelle St Laurent – l’Absie – Largeasse – Louzy – Magné (jusqu’au 30 janvier inclus) – Moncoutant – Mougou – Mauzé Rigné – Moutiers S/Chantemerle – Mauzé S/Mignon – Missé – Oiron (jusqu’au 31 janvier) – Périgné – Rom – Ste Néomaye – St Jean de Thouars – St Martin du Fouilloux – St Maixent de Beugné – Ste Ouenne – Ste Eanne – St Maxire – St Symphorien (jusqu’au 21 janvier) – St Martin de St Maixent – Secondigny – St Gelais – Thouars – Thorigné – Vasles – Vouillé – Verruyes.

FORFAITS

Amende de 32 €

Match n° 25498176 Voulmentin St Aubin 2 – Mauzé Rigné 2 en Coupe des Réserves ➤ **Mauzé Rigné forfait**

Match n° 25498196 Chatillon Pompaire 2 – St Aubin le Cloud 3 en Coupe des Réserves ➤ **St Aubin le Cloud forfait**

FEUILLE DE MATCH EN RETARD

Match n° 25498199 Augé Azay le Brûlé 3 – Niort St Florent 4 en Coupe des Réserves

Le club d’Augé Azay le Brûlé est prié de faire parvenir la feuille de match (pièce officielle) au secrétariat du District, dans les meilleurs délais.

Pour rappel celle-ci doit être transmise, dans les 24 heures qui suivent la rencontre sous peine d’une amende de 25 € (Article 25 des Règlements de la LFNA).



REPROGRAMMATION MATCHS EN RETARD

- ✚ Match n° 24815082 Venise Verte 1 – Boutonnais 2 en D3 poule D ➤ dimanche 05 février 2023 à 15 h 00 stade de Magné
- ✚ Match n° 24824430 Lutaizien Oiron 1 – Vrines 3 en D4 poule B ➤ dimanche 05 février 2023 à 15 h 00 sur le stade de Oiron
- ✚ Match n° 24824397 Coulonges Thouarsais 2 – Fayenoirterre 2 en D4 poule B ➤ dimanche 05 février 2023 à 15 h 00 sur le stade de Coulonges Thouarsais
- ✚ Match n° 24824593 St Aubin le Cloud 2 – Parthenay Portugais 1 en D4 poule C ➤ dimanche 05 février 2023 à 15 h 00 stade de St Aubin le Cloud
- ✚ Match n° 24824589 Le Tallud 4 – Buslaurs Thireuil 2 en D4 poule C ➤ samedi 04 février 2023 à 20 h 00 stade du Tallud
- ✚ Match n° 24820725 Mauzé S/Mignon 2 – La Crèche 2 en D4 poule D ➤ dimanche 05 février 2023 à 15 h 00 stade de Mauzé S/Mignon
- ✚ Match n° 24824776 Chenay Chey Sepvret 1 – Val de Boutonne 3 en D4 poule E ➤ dimanche 05 février 2023 à 15 h 00 Stade de Chenay
- ✚ Match n° 24824779 Celles Verrines 3 – Ste Néomaye Romans 1 en D4 poule E ➤ dimanche 05 février 2023 à 15 h 00 Stade de Celles S/Belle

Les clubs ont été avisés par la messagerie zimbra.

Le Secrétaire
Jean-Pierre GODET

Le Président
Gilles BAUDOUIN



COMMISSION DES JEUNES

Réunion du 19 Décembre 2023

Procès-Verbal n° 14

Présents : MM. BERNARD – BODIN - BOHY – DENIAU - DUCAROIS – GRIMPRET – LAROCHE – MAGNAN – PICAULT - PINTAULT - POIRAULT – RAMBAUD – ROUGER.

Excusés : MM LAVILLE – PARNAUDEAU – HAYE – GODET

Interruption d'entente

Courriel du G.J. EVSABB NUEILLAUBIERS.

Le club précité informe la commission de l'arrêt de l'entente entre le GJ EVSABB NUEILLAUBIERS et le GJ CERIZAY INTERBOCAGE (U15- équipe 2- 3^{ème} Division).

La participation de l'équipe du GJ EVSABB NUEILLAUBIERS 2 est maintenue en D3.

Création d'entente

Création d'une entente entre BEAUVOIR et VOUILLE dans la catégorie U17.

Obligations en matière d'équipes de jeunes : cette entente sera validée dès l'enregistrement de 5 licences minimum en faveur du club de VOUILLE.

Nouveaux engagements

La commission enregistre les nouveaux engagements suivants :

U13 (+5)

VASLES 2 – NIORT ST FLORENT 4 –GJ EVSABB NUEILLAUBIERS 4 – GJ LA CRECHE STE NEOMAYE ROMANS 2 – HAUT VAL DE SEVRE 2 -

U15 à 7 (+4)

PARTHENAY VIENNAY 2 - GJ CERIZAY IB 2 – FC3C 2 – NIORT STE PEZENNE 1

U15 à 11(+2)

GJ BOUTONNAIS EN MELLOIS 1 - Entente GJ LA CRECHE SNR - USPM STE EANNE 2

U17 (+1)

GJ SUD DEUX-SEVRES 2

Retraits

La commission enregistre le retrait des équipes suivantes :

U15 à 7 : GJ LA CRECHE STE NEOMAYE ROMANS 2 – GJ BOUTONNAIS EN MELLOIS 1 – HAUT VAL DE SEVRE FC 1 –

U13 : G.J. CERIZAY INTERBOCAGE 5

Classements

La commission valide les classements des différentes poules.

U15 D1 poule A. Egalité à 4 équipes. Application du règlement de la LFNA pour l'obtention des trois places permettant l'accession au championnat U15 A.L.

Calendrier phase 2

La commission valide le calendrier de la phase2. Tableau joint.

Commission Technique Régionale

Obligations d'encadrement.

Équipes engagées dans les championnats régionaux.

Les clubs non en règle ont reçu un mail de la LFNA indiquant la marche à suivre pour régulariser la situation.

Six clubs de notre district sont concernés.

Date limite de mise en conformité, le 30 décembre 2022. L'information a été transmise aux clubs dont l'équipe a été promue à l'issue de la 1^{ère} phase.

Coupes foot à 11 -modifications-

Coupe de l'Angélique U17 :

Conformément au règlement, les équipes accédant au championnat U17 R2 intègrent ladite compétition.

1^{er} TOUR : MONCOUTANT recevra ECHIRE ST GELAIS et THOUARS se déplacera à NIORT ST FLORENT (U16R1).

Coupe départementale U17 :

*Comme indiqué dans le règlement de la coupe départementale, les équipes éliminées par celles accédant au championnat U17R2 sont repêchées.

Ce qui entraîne les modifications suivantes :

Match 19 ➤ GATIFOOT / FC3C

Match 23 ➤ GJ PAYS MAULEONNAIS / FCPA ESSC

Match 24 ➤ ENTENTE V.L. ENE / GJ CŒUR DE BOCAGE

Challenge départemental U17 :

*Le premier tour du Challenge n'ayant pas encore eu lieu, la commission décide d'inclure l'équipe du G.J. SUD DEUX-SEVRES 2 nouvellement engagée en championnat.

À la suite des modifications évoquées ci-dessus*, le tableau est modifié comme suit :

Match 1 ➤ GJ SUD DEUX-SEVRES / EXEMPT

Match 3 ➤ GJ ST VARAUDAISE / EXEMPT

Match 6 ➤ GJ SUD DEUX-SEVRES 2 / EXEMPT

Match 7 ➤ EXEMPT / VENISE-VERTE

Coupe de l'Angélique U17

La commission complète le tableau du premier tour en y ajoutant le nom des accédants.

Match 2 ➤ MONCOUTANT (17R2) / ECHIRE ST GELAIS (17R2).

Match 5 ➤ NIORT ST FLORENT 2 (16 R1) / THOUARS (17R2).

Coupe Gambardella

Qualification des CHAMOIS NIORTAIS pour le second tour fédéral.

Coupe Régionale U15

Quatrième tour le samedi 14 janvier.

MIGNE-AUXANCES / NIORT CHAMOIS

FC POITIERS FC / CHAURAY

THOUARS / NIEUL L'ESPOIR- MIGN.RV

Coupe Angélique U15

En raison de la participation de l'équipe de THOUARS FOOT au quatrième tour de la coupe de Nouvelle-Aquitaine le 14 JANVIER, la rencontre THOUARS / BRESSUIRE prévue à cette date, est reportée au 4 FEVRIER.

Possibilité d'avancer la date de la rencontre après accord entre les clubs.

Coupe U18

Tirage au sort effectué le 19/12

¼ de Finale :

Match 1 ➤ 1^{er} poule A / 4^{ème} poule B.

Match 2 ➤ 1^{er} poule B / Exempt.

Match 3 ➤ 2^{ème} poule A / 3^{ème} poule B.

Match 4 ➤ 2^{ème} poule B / 3^{ème} poule A.

½ Finale :

Match 5 ➤ Vainqueur 1 / vainqueur 4

Match 6 ➤ Vainqueur 3 / vainqueur 2.

Finale du 18 juin : En lever de rideau de la coupe des Deux-Sèvres seniors.

Coupe U15 A 7

Tirage au sort effectué le 19/12

¼ de Finale :

Match1 ➤ GJ CERIZAY IB 2 / LE TALLUD SUD GATINE 2

Match2 ➤ GATIFOOT 2 / PARTHENAY VIENNAY 2

Match 3 ➤ FC3C 2 / ETSO

Match 4 ➤ MONCOUTANT 2 / HAUT VAL DE SEVRE 2

½ Finale :

Match 1 ➤ Vainqueur 4 / Vainqueur 2

Match 2 ➤ Vainqueur 3 / Vainqueur 1

Coupe Angélique U13

½ Finale :

NIORT CHAMOIS 2 / AVENIR 79

GJ EVSABB NUEILLAUBIERS / BRESSUIRE FC

Coupe départementale U13

¼ de Finale

Match 1 ➤ BRESSUIRE 2 / THOUARS 2

Match 2 ➤ MONCOUTANT / PAYS THENEZEEN

Match3 ➤ USPM STE EANNE / AUTIZE OREE

Match 4 ➤ NIORT ST FLORENT / FC BOUTONNAIS CLUSSAIS

1/2 Finale

Match 5 ➤ Vainqueur 1 / Vainqueur 3

Match 6 ➤ Vainqueur 4 / Vainqueur 2

Challenge départemental U13

Tirage au sort effectué le 19/12

TOUR 2

Plateau 15 à PARTHENAY

CHICHE 1 - PEXINOISE 1 – N ST FLORENT 2 – PARTHENAY VIENNAY 2

Plateau 16 à ECHIRE

GJ EVSABB NUEILLAUBIERS 2 – BESSINES PTT – ECHIRE ST GELAIS 2

Plateau 17 à ST MAIXENT

FCB TERVES 4 – GJ AFP1 – USPM STE EANNE 2

Plateau 18 à VASLES

FC3C 4 – PARTHENAY VIENNAY 3 – VASLES 1 – N ST FLORENT 3

1/2 Finale

Match 1 ➤ Vainqueur 16 / Vainqueur 15

Match 2 ➤ Vainqueur 17 / Vainqueur 18

RESERVE**Challenge départemental U15 : FC3C / CHAURAY 3**

Réserve émise par le FC3C concernant la participation des joueurs de CHAURAY.

La commission sportive statuts et règlements déclare la réserve non fondée. Elle entérine le score acquis sur le terrain.

CHAURAY 3 - FC3C score : 2 - 1.

CHAURAY 3 qualifié pour le tour suivant.

Finales 2023⇒ **Festival U13.**

La finale se déroulera le samedi 1er avril à BRESSUIRE.

⇒ **Les Finales des championnats se dérouleront le samedi 3 juin.**

Site (au sud du département) en attente de confirmation.

⇒ **Les Finales des coupes se dérouleront le samedi 10 juin à MAULEON.****Accessions en fin de saison****Règlement voté lors de l'A.G. de la LFNA en juin 2022.****U13**

Toutes les équipes participant au championnat U13 accession Ligue et* régulièrement autorisées à évoluer au niveau régional pourront s'engager dans le championnat régional U14 (2023-2024).

***Une seule équipe par club dans la catégorie. Entente non autorisée.**

- L'équipe devra être encadrée par un éducateur diplômé (I2 ou CFF2 minimum).

- L'engagement étant libre, le montant en cas de forfait général est fixé à 2 000 €.

Championnat en deux phases.

Une phase de brassage puis une autre sur deux niveaux.

U15L'équipe la mieux classée parmi celles réglementairement autorisées à évoluer au niveau régional accédera au championnat U16 R2. ***Une seule équipe par club dans la catégorie. Entente non autorisée.**

Ledit championnat se déroulera sur la saison entière.

U17L'équipe la mieux classée parmi celles réglementairement autorisées à évoluer au niveau régional accédera au championnat U18 R2. ***Une seule équipe par club dans la catégorie. Entente non autorisée.**

Ledit championnat se déroulera sur la saison entière.

Saison 2023/2024 - District 79 -**Intitulé des championnats**

L'intitulé actuel : Accession Ligue étant source de confusion pour certain, la commission modifie les appellations comme suit : Division 1 Accession Ligue – Division 2 - Division 3 – Division 4.

Championnats – 1ère phase**U13**

D1 Accession Ligue - Participation de 8 équipes issues du critérium U12 (2022-2023). A l'issue de la 1ère phase, accession de X équipes au critérium régional U13.

U15 et U17 ⇒ Pas de montées en ligue à l'issue de la 1ère phase.**U15 - Division 1 - 2 poules de 8 équipes maximum (1 seule équipe par club).**

a) Si le nombre de candidats est supérieur à 16, prise en compte des classements U13 phase 2 (saison 2022/2023) pour l'obtention des places disponibles.

A l'issue de la 1^{ère} phase, accession des 4 premiers de chaque poule au championnat U15 D1 Accession Ligue.

b) Si le nombre de candidats est inférieur à 16, la formule sera définie en conséquence.

Division 2 et 3 ⇒ Engagement libre.

U17 - Division 1 - 2 poules de 8 équipes maximum (1 seule équipe par club).

a) Si le nombre de candidats est supérieur à 16, prise en compte des classements U13 phase 2 (saison 2022/2023) pour l'obtention des places disponibles. A l'issue de la 1^{ère} phase, accession des 4 premiers de chaque poule au championnat U17 D1 Accession Ligue.

b) Si le nombre de candidats est inférieur à 16, la formule sera définie en conséquence.

Division 2 et 3 ⇒ Engagement libre.

Le Président
Dany BODIN

Le Secrétaire
Jean-Paul DENIAU



CDJ 79 – CALENDRIER 1ER SEMESTRE 2023

DATES		U18	U17	U17 D1	U15 AL-D1-D2- A7	U15 D3	U13	U12	U11
JANVIER	7								
	14					Challenge RAT		2	
	21	Coupe J3	Coupe 1/8 Challenge 1/8	Coupe 1/8 Challenge 1/8		Coupe 1/8 Challenge 1/8	Coupe 1/4 Challenge T2 Angélique 1/2		1
	28	1	1	1	1	1	1		2
FEVRIER	4	RAT	RAT	2	RAT	2	RAT	3	RAT
	11	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT		RAT
	18	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT
	25	2	2	3	2	3	2		3
MARS	4	3	3	4	3	4	3		4
	11	4	4	5	4	5	4		5
	18	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT		RAT
	25	5	5	6	5	6	5		6
AVRIL	1	Coupe T2 RAT	Coupe ¼ Challenge 1/4 RAT	Coupe ¼ Challenge 1/4 RAT	Coupe 1/4	Coupe ¼ Challenge 1/4 RAT	Coupe 1/2 Challenge 1/2 Festival F.79		7
	8	RAT	RAT	7	RAT	7	RAT	4	RAT
	L10								
	15								
	22	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT
	29	6	6	8	6	8	6		8
MAI	L1								
	6	7	7	9	7	9	7		
	L8								
	13	Coupe 1/2	Coupe 1/2 Challenge 1/2	Coupe 1/2 Challenge 1/2	Coupe 1/2	10	Festival F.REG	5	
	J18								
	20	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT		RAT	
	27								
L29									
JUN	3		F .Champ.	F .Champ.		F .Champ.	F .Champ.		
	10		Finales Coupe et Challenge	Finales Coupe et Challenge	Finale coupe	Finales Coupe et Challenge	Finales coupes et challenge		
	17	Coupe Finale							

Lundi : 10/04 (Pâques) - Jeudi 18/05 (Ascension) - Lundi 29/05 (Pentecôte) -

Finale de la Coupe U18 en lever de rideau de la Finale de la Coupe des DEUX-SEVRES seniors.

COMMISSION DES TERRAINS

RAPPEL DE LA PROCEDURE A SUIVRE EN CAS D'INTEMPERIES

- ✓ Le District sera en mesure de traiter les arrêtés municipaux **jusqu'à la fermeture des Bureaux le vendredi**. Les clubs et les officiels devront consulter leur Agenda des rencontres et leurs désignations sur Footclub ou dans leur espace personnel, **ce qui fera office d'informations officielles**. Aucune communication téléphonique ne sera émise par le Secrétariat du District.
- ✓ Après la fermeture des Bureaux le vendredi, en cas d'intempéries constatées (Arrêté Municipal etc...), vous devez **contacter le responsable de votre secteur** (Voir liste ci-dessous), ce dernier est chargé de prévenir le club adverse ainsi que les arbitres désignés sur les rencontres.
- ✓ **Pour ce qui concerne les matchs de Coupes – Rappel de notre Règlement :**

DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

Terrains :

■ Art. 1

– Inversion de terrains

Championnat : Un match reporté pour la seconde fois pour des raisons climatiques (Arrêté Municipal) pourra être inversé, (uniquement sur la phase aller) et sous réserve que l'autre club puisse accueillir cette rencontre. En cas d'impossibilité, la rencontre sera jouée à une date ultérieure fixée par la commission compétente.

Coupes-Challenges : (Coupes des Deux-Sèvres, Saboureau, Coupe des Réserves et Challenge 79) la rencontre est automatiquement inversée.

Merci de relayer cette information aux personnes concernées.

LISTE

RESPONSABLES SECTEURS

**RESPONSABLES DE SECTEURS ET TERRAINS SAISON 2022 / 2023**

SECTEUR N° 1 : Mr. BERTAUD Jean-luc – Tel : 06.77.85.56.61

Aubinrorthais – Breuil Bernard – GJ Cerizay/Interbocage - CO Cerizay – Portugais Cerizay – InterBocage FC – GJ Pays Mauléonnais - Moncutant – Montravers – Nueillaubiens – GJ EVSABB Nueillaubiens - Pays de L'Ouin – St Amand S/Sèvre – Voulmentin St Aubin

SECTEUR N° 2 : Mr. PETIT Jean – Tel : 06.08.80.72.31

Brion – Louzy – Lutaizien Oiron - Mauzé Rigné – GJ Nord Est 79 – St Jean Missé – Thouars Foot – US Vergentonnaise - Vrère - Vrines

SECTEUR N° 3 : Mr. HERCE Ronan – Tel : 06.22.66.85.21

Coulonges Thouarsais – FayeNoirterre - Genneton – Pays Argentonnais – St Cerbouillé - St Varent Pierregeay

SECTEUR N° 4 : Mr. NOIRAUT Fabrice – Tel : 06.83.21.00.99

BoisméClessé - FC Bressuire – CLNC Bressuirais – Comores – Mahorais Bressuire - Neuvy Bouin - St Sauveur – Terves -

SECTEUR N° 5 : Mr. PRUNIER Jacky – Tel : 05.49.63.11.78 ou 06.70.58.49.74

Airvo St Jouin – Amailloux – Assais – Chatillon Pompaire – Chiché – Gati Foot – FC Du Thouet - L'Absielargeasse.Moutiers S/Chantemerle Le Tallud – Plaine Gâtine – St Aubin le Cloud – St Martin du Fouilloux - GJ St Varaudaise - ThénezayFerrièreLa Peyratte

SECTEUR N° 6 : Mr. GODET Jean-Pierre – Tel : 06.86.64.26.02

Beaulieu Breuil – Chanteloup Chapelle Courlay (FC 3C) - Clazay Bocage – GJ Cœur de Bocage -

SECTEUR N° 7 : Mr. ROUGER Alain – Tel : 05.49.25.23.81 ou 06.77.97.12.73

Autize Fc - Avenir 79 – Buslaursthireuil – Champdenierspamplie – Chauray - Cherveux – Echiré St Gelais - Les Gâtinaises - Orée de l'Autize - Parthenay Viennay - Portugais Parthenay – Ste Ouenne

SECTEUR N° 8 : Mr. LAROCHE Pierre – Tel : 05.16.81.00.20 ou 06.48.33.91.97

Augé Azay Le Brûlé – Exireuil – FomperronMénigoute – La Crèche – GJ La Crèche Ste Néomaye Romans - Sud Gatine – Pays Maixentais – St Martin Amical - Ste Néomaye Romans – Vasléenne

SECTEUR N° 9 : Mr. LAMARQUE Dominique – Tel : 06.81.27.31.69

Aiffres – GJ Aiffres/Fors/Prahecq - Bessines ASPTT – Niort Chamois – Niort Clou Bouchet – Niort Souché – Niort St Florent – Niort St Liguair – Niort Ste Pezenne – Vouillé

SECTEUR N° 10 : Mr. LIAIGRE Alain – Tel : 06.77.73.18.36

Beauvoir S/Niort – Brûlain – Fors - Frontenay/St Symphorien – Marigny - Mauzé S/Mignon – Mougou – Palludéen Fc – Prahecq – GJ Sud Deux-Sèvres Foot - Venise Verte – Usseau

SECTEUR N° 11 : Mme. RULLIER Maryse – Tel : 05.49.27.03.73 ou 06.64.50.66.38

FC Boutonnais – GJ Boutonnais en Mellois - Celles Verrines – ChenayCheySepvret - Clussais – Lezay – Limalonges – Paizay le Tort – AS Du Pays Mellois - Périgné – St Martin les Melle - St Romans les Melle - Sauzéen - Rom - Val de Boutonne

SECTEUR N° 12 : Mr. GAUVIN Francis – Tel : 05.49.05.16.15 ou 06.61.73.25.72

Exoudun – Haut Val de Sèvre – Pamproux – Ste Eanne

NOS PARTENAIRES



Cholet - Angers



AVIS AUX CLUBS

LE C.D.O.S. VOUS INFORME VOS PROCHAINES FORMATIONS

Les formations sont ouvertes à tous les bénévoles de toutes les associations existantes ou en cours de création, qu'ils soient élus ou non dans leur association.

La participation de plusieurs bénévoles d'une même association peut permettre de mieux réinvestir les apports de chaque formation. N'hésitez donc pas à vous inscrire à plusieurs !

• Communiquer sur les réseaux sociaux

Vendredi 20 janvier à Niort : [S'INSCRIRE](#)

FORMATION PRO

Le CDOS, en collaboration avec le CROS Nouvelle-Aquitaine, met en place une formation professionnelle (certifiée Qualiopi) sur le thème :

Trouver des Financements privés : Partenariat / Mécénat / Sponsoring

**Vendredi 3 février 2023
de 9 h à 17 h
à Niort**

Objectifs de cette formation :

- Comprendre la nature des partenariats privés
- Maîtriser la nature des relations associations sportives / entreprises
- Maîtriser la technologie de marketing et de vente
- Développer des outils de communication et de gestion adaptés
- Savoir organiser des événements
- Savoir manager une équipe de bénévoles

Coût de la formation :

250€ – Prise en charge financière possible par votre OPCO, pour en savoir plus [cliquez-ici](#).

Vous retrouverez toutes les informations et les modalités d'inscription sur le site dédié à la formation en Nouvelle-Aquitaine [en cliquant-ici](#).

Votre Contact :

Catherine DONARIER est à votre disposition pour toute question :

CatherineDonarier@franceolympique.com

05.49.06.61.11



INFOS DES CLUBS



• Dîner •
DANSANT
ANIMÉ PAR CONJUNTO AMIZADE



SAMEDI 11 FÉVRIER 2023
20H30 > SALLE POLYVALENTE DE POMPAIRE

MENU ADULTE 26€	MENU ENFANT 12€
Apéritifs Gratin de morue & Saint Jacques Filet mignon en croûte Assiette de fromages Pastel de nata & son sorbet Café	Mousseron Aiguillettes de poulet panées & pommes de terre Pastel de nata

RÉSERVATION > SANDRA MONTIGNÉ
07 62 61 16 69



CRÉATION > espritpouj

FOOTBALL CLUB DE CHAURAY
1971

Tournoi National U11

Catégorie U.10 / U.11

TROPHÉE JEAN MARIE CARTEAUD

32 Équipes

SAMEDI 27 MAI 2023 CHAURAY

www.fcchauray.fr

FOOTBALL CLUB DE CHAURAY
1971

FC CHAURAY LE 03 JUIN 2023

Catégories U.12 / U.13

32 Équipes

TOURNOI NATIONAL 6ÈME ÉDITION

www.fcchauray.fr

Union Sportive Lezay

TOURNOI DE FOOT US LEZAY

27 et 28 Mai 2023

35€ l'engagement, et 90 € pour 2 équipes
60€ pour 3 équipes

U11/U13 Samedi 27 Mai
- Nombres d'équipes limitées
- 8 joueurs + 2 remplaçants

U15 Dimanche 28 Mai
- Nombres d'équipes limitées
- 11 joueurs + 3 remplaçants

restauration sur place

LOTS POUR TOUTES LES ÉQUIPES...

Inscriptions et informations auprès de :
JC Ardouin : 06.70.34.93.77 / jc_ardouin@yahoo.fr
Corentin Gaillard : 06.58.52.04.64 / gaillardcorentin11@gmail.com

SAMEDI 10 JUIN 2023

MONCOUTANT FOOTBALL

TOURNOI U15

2ÈME ÉDITION
LIMITÉ À 16 ÉQUIPES

DE 8H30 À 17H30
RESTAURATION & BUVETTE SUR PLACE
STADE JEAN LORIT / MONCOUTANT-SUR-SÈVRE

RÉSERVATION OBLIGATOIRE
AVANT LE **6 MAI 2023**

06.30.96.30.60
moncoutantfoot@gmail.com